

Station d'épuration de Port Douvot - Déphosphatation - Marché de fournitures pour l'année 1996 - Lancement de la procédure d'appel d'offres

M. LE MAIRE, Rapporteur : Depuis 1992 et la mise en service de l'extension de la station d'épuration de Port Douvot, le traitement des effluents comprend la réduction de la teneur en phosphore, responsable pour partie de l'eutrophysation de la rivière. Cette réduction nécessite l'emploi de sels métalliques qui servent à faire précipiter avec les boues le phosphore contenu dans les effluents. Différents produits ont fait l'objet d'essais sur des périodes de 2 mois en grandeur nature à la station d'épuration.

Durant l'année 1995, suite à appel d'offres, le traitement a été effectué avec du chlorosulfate ferrique sur la première tranche et pour améliorer la qualité de l'effluent traité avec du polychlorure d'aluminium, sur la deuxième tranche.

L'utilisation permanente du chlorosulfate ferrique sur la première tranche permet de conserver une bonne qualité du biogaz produit par la digestion des boues (le fer inhibe la formation d'hydrogène sulfuré dans le biogaz).

Il est proposé pour l'année 1996 de lancer un appel d'offres ouvert pour la fourniture de produits de déphosphatation sur la base de remise des prix des produits dont l'efficacité a été mesurée sur site, et pour les produits nouveaux qui pourraient être proposés de procéder à un essai sur deux mois.

Sur avis favorable de la Commission Voirie - Transport - Réseaux, le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir après appel d'offres, pour un montant maximum de 900 000 F HT, ainsi que le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant la livraison complète des fournitures, ceci dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 1996 du Service Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.